Nations Unies A/C.1/64/L.14

Assemblée générale

Distr. limitée
14 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Première Commission
Point 96 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Bélarus, Brésil, Kazakhstan, Népal, Qatar, Tadjikistan et Turkménistan : projet de résolution

Journée internationale pour un monde exempt d'armes nucléaires

L'Assemblée générale,

Rappelant que la promotion de la paix et de la sécurité compte parmi les principaux objectifs et principes de l'Organisation des Nations Unies consacrés par la Charte,

Convaincue qu'il ne faut ménager aucun effort pour prévenir la guerre et les catastrophes nucléaires, afin d'éviter les effets dévastateurs qui pourraient en découler pour l'humanité, l'environnement et la planète,

Rappelant les résultats obtenus et les nouvelles initiatives lancées dans le cadre de l'action menée aux fins de la création d'un monde exempte d'armes nucléaires, notamment les efforts entrepris par les États Membres et la société civile,

Se félicitant de la dynamique positive en faveur de la réalisation de cet objectif qui s'est créée récemment dans la communauté internationale,

Consciente des possibilités qu'offre l'éducation en tant qu'outil au service de la paix, de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération,

Consciente également du rôle important que joue la jeunesse dans la société en contribuant à l'action en faveur des objectifs communs que sont la paix et la sécurité,

Soulignant le rôle essentiel joué par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile, les milieux universitaires et les médias dans la promotion des idéaux susmentionnés auprès de la jeunesse,

1. *Proclame* le 29 août Journée internationale pour un monde exempt d'armes nucléaires, destinée à faire plus largement connaître au public le

09-55826 (F) 161009 161009

Merci de recycler

désarmement et la non-prolifération nucléaires et à le sensibiliser davantage à ces questions;

2. *Invite* les États Membres, les principaux organes ainsi que les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, les commissions régionales, les organisations intergouvernementales, interparlementaires et non gouvernementales et les particuliers à commémorer comme il se doit la Journée internationale pour un monde exempt d'armes nucléaires, notamment au moyen d'activités à caractère éducatif et d'initiatives visant à sensibiliser le public, et à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies aux fins de la célébration de cette journée;

3. *Propose* de recourir sans cesse à des conférences thématiques, des tables rondes, des colloques, des documentaires, des publications, des expositions, des programmes d'enseignement et de formation et d'autres activités conçues à l'intention de la jeunesse ou par celle-ci, ainsi qu'à des technologies novatrices en matière de médias et de réseaux sociaux, de sorte que les jeunes puissent être mieux équipés pour engager un dialogue et des efforts constructifs avec les États Membres, les organisations gouvernementales, la société civile, les milieux universitaires et les médias;

4. *Prie* le Secrétaire général d'inviter les États Membres, le Secrétariat, les organismes du système des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement concernés, à prêter leur appui à la célébration de la Journée internationale, qui constitue un moyen de braquer les projecteurs sur le sujet à l'échelle mondiale, dans le cadre d'une série de programmes d'éducation et de sensibilisation exécutés tout au long de l'année et axés sur les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires et de manifestations mettant en évidence les étapes importantes franchies et les principaux résultats obtenus sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires;

5. *Prie également* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante-sixième session sur l'application de la présente résolution.